



CHARTRES  
MÉTROPOLE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**CHARTRES METROPOLE**

**Bureau Communautaire**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2023**

*Le Président soussigné certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux*

Direction Juridique, Assemblées, Affaires immobilières

**DELIBERATION N°BC2023/143**

**ST-GEORGES-SUR-EURE - ZA La Vallée Renault - cession d'une parcelle non bâtie**

**Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 83**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 28 septembre à 20h30, le Bureau Communautaire légalement convoqué, s'est réuni Salle Fulbert pôle administratif à Chartres, sous la présidence de Mme Karine DORANGE, Vice-Présidente

**Présents : 49**

Date de convocation : 22/09/2023

**Votants : 58**

Etaient présents : Mme Agnès VENTURA, M. Kamel EL HAMDI, M. Fabrice PELLETIER, M. Olivier MARCADON, M. André BELLAMY, Mme Michèle BONTHOUX, M. Alain CHOUPART, M. Victor-Franck BRIAR, M. Dominique SOULET, M. Jacky GAULLIER, M. Denis-Marc SIROT-FOREAU, Mme Isabelle MESNARD, M. Florent GAUTHIER, Mme Martine MOKHTAR, M. Maurice CINTRAT, M. Eric DELAHAYE, M. Benjamin BEYSSAC, M. Jérôme PAVARD, M. Olivier SOUFFLET, M. Michel CHARPENTIER, M. Eric MOULIN, M. Gilles PEAN, M. Marc LECOEUR, M. Jean-François PLAZE, M. Armindo GOMES, M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Hélène DENIEAULT, M. Philippe GALIOTTO, M. José ROLO, Mme Marie BOURGEOT, M. Gilles PINEAU, M. Philippe BAETEMAN, M. Paul BINEY, Mme Corinne BRILLOT, Mme Emilie GUILLEMIN, M. Serge LE BALC'H, M. Romain ROUAULT, Mme Elisabeth FROMONT, M. Eric COLAS, Mme Annick LHERMITTE, M. Laurent LHUILLERY, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Etienne ROUAULT, M. Nicolas VANNEAU, M. Cédric TABUT, M. Gérard BESNARD, M. Guillaume BONNET, Mme Karine DORANGE.

*"Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, en application de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative."*

Etaient représentés : M. Jean-Claude BRETON par pouvoir à M. Nicolas VANNEAU, M. Thierry DESEYNE par pouvoir à M. Jérôme PAVARD, M. Frédéric GRAUPNER par pouvoir à M. Philippe GALIOTTO, Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, M. Christian PAUL-LOUBIERE par pouvoir à Mme Karine DORANGE, Mme Evelyne LAGOUTTE par pouvoir à M. Maurice CINTRAT, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Richard LIZUREY par pouvoir à M. Franck MASSELUS, M. Hervé HARDOUIN par pouvoir à Mme Emilie GUILLEMIN.

Etaient excusés : M. Claude GALLET, M. Dominique BLOIS, M. Pierre-Marie POPOT, Mme Mylène PICHARD.

Etaient absents : M. Benoît DELATOCHE, M. Guy MAURENARD, Mme Magalie ROBERT, M. Alain BOUTIN, M. Pascal LECLAIR, Mme Aline ANDRIEU, M. Mickaël TACHAT, M. Max VAN DER STICHELE, M. Dominique PETILLON, Mme Soumaya DARDABA, M. Bertrand MASSOT, M. Jean-Louis PHILIPPE, M. Ladislav VERGNE, M. Aziz BOUSLIMANI, M. Didier GARNIER, M. Jean-Pierre GORGES, M. Thomas LAFORGE, M. Christophe LEROY, M. Christophe LETHUILLIER, M. Robert BALDO, M. Alain BELLAMY.

Mme Elisabeth FROMONT expose,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20240126-B\_2024\_2\_2-DE

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le bureau à recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire ;

Réception par le préfet : 29/01/2024  
Publication : 29/01/2024

Vu la délibération n°CC2022-037 du Conseil communautaire de Chartres Métropole du 5 mai 2022 déléguant une partie de ses attributions au Bureau de Chartres Métropole, pour Procéder aux opérations de cessions foncières et approuver et signer les actes qui s'y rattachent pour les biens immobiliers.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, il est imposé à tout élu communautaire de se déporter ce qui signifie de ne prendre pas part au débat ni au vote pour toute délibération pour laquelle il a un intérêt direct ou indirect.

Les conseillers communautaires siégeant au SDIS devant quitter la séance avant débat et vote : MM. GARNIER, Alain BELLAMY

L'agglomération de Chartres Métropole est propriétaire de parcelles non bâties issues d'une division parcellaire pour une superficie totale de 58 209 m<sup>2</sup> dans la ZA la Vallée Renault, lieu-dit « La Butte Foireuse » à Saint-Georges-sur-Eure.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir souhaite acquérir le lot 2 contenant la parcelle Y n°311 d'une superficie de 2 602 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle mère Y n°291, pour la construction d'un nouveau centre de secours sur la commune de St-Georges-sur-Eure.

Par avis n° 2016-337V0119 en date du 22 février 2016 et n°2021-28337-08620 en date du 19 mars 2021, prorogé par courrier en date du 21 mars 2023, le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur de la parcelle à 16€/m<sup>2</sup> HT. Il a été convenu une cession à l'euro symbolique.

Avis favorable de la commission Finances et Prospective réunie le 26 septembre 2023

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** la cession du lot n°2 comprenant la parcelle non bâtie cadastrée section Y n°311, d'une superficie de 2 602 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « La Butte Foireuse » à Saint-Georges-sur-Eure à l'euro symbolique, au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

Date d'envoi en préfecture : 06/10/2023  
Date de retour préfecture : 06/10/2023  
Identifiant de télétransmission : 028-200033181-20230928-lmc186046-DE-1-1

Pour expédition certifiée conforme,  
Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale des Services,



Stéphanie DELAPIERRE